

HONORAIRES DE TRANSACTION

TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

Montants TTC calculés sur le montant de la transaction réalisée

En vigueur, à compter du **01/05/2025**

Ces honoraires* comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

SOLUTIONS ESSENTIELLE et SERENITE MANDAT DE RECHERCHE et EXCLUSIF dont Honoraires TTC	
≤ 80 000 €	10 % du prix de vente avec un minimum de 4 000 €
De 80 001 € à 110 000 €	8 500 €
De 110 001 € à 150 000 €	10 000 €
De 150 001 € à 180 000 €	11 000 €
De 180 001 € à 240 000 €	13 000 €
De 240 001 € à 300 000 €	14 000 €
≥ 300 001 €	5 % du prix de vente

*Les honoraires sont à la charge du vendeur pour les mandats de vente. Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur pour les mandats de recherche

OPTIONS « A LA CARTE » ** :	SOLUTION SERENITE
PRISE DE VUE PAR DRONE	300 € TTC
PLAN 3D INTERACTIF	360 € TTC
HOME-STAGING VIRTUEL	110 € TTC

** Options dépendantes de la souscription par le mandant de la solution « Sérénité ».

Avis de valeur : 150 € TTC

Prestation de service préalable à l'établissement du compromis de vente

(Art. L 721.2 du CCH) : 300 € TTC



HONORAIRES DE GESTION ET DE LOCATION

Honoraires TTC - TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

PRESTATIONS DE LOCATION : *mise en location de votre bien depuis l'estimation de sa valeur locative jusqu'à l'état des lieux d'entrée*

LOCAUX A USAGE D'HABITATION ou autres :

- Facturation à parts égales entre propriétaire et locataire : **16 %** d'un montant de loyer annuel hors charge :
 - 15 % pour les visites *
 - 15 % pour la constitution du dossier locataire *
 - 43 % pour la rédaction du bail *
 - 27 % pour l'établissement de l'état des lieux *

*pour les locations soumises à la loi du 06 juillet 1989, le montant TTC imputé au locataire ne peut pas excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par voie réglementaire. Le plafond portant sur les prestations de visite, de constitution de dossier locataire et de rédaction de bail est égal 8 € par m² de surface habitable en dehors des zones tendues et très tendues. Le plafond portant sur l'état des lieux est égal à 3 € par m² de surface habitable.

- Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur : **20 €**

LOCAUX A USAGE COMMERCIAL, INDUSTRIEL ou PROFESSIONNEL :

- Facturation à la charge du preneur : **12 %** de la valeur locative triennale (valeur locative annuelle si bail d'1 an)

PRESTATIONS DE GESTION :

❖ MANDAT SQUARE BOX GESTION LOCATIVE : **11,70 %** des encaissements

Package : gestion financière - gestion administrative et aide à la déclaration fiscale - gestion technique - étude comparative de loyer - photo professionnelle - bilan à 15/30/40 jours - assurance loyers impayés - assurance détériorations immobilières - assurance inoccupation des locaux - assurance protection juridique

❖ MANDAT DE GESTION CLASSIQUE :

- Honoraires de gestion courante : **7 %** des encaissements
- Garantie loyers impayés : **3,40 %** des encaissements
- Frais annexes :
 - état préparatoire à la déclaration des revenus fonciers : **20 €**
 - transmission sur demande d'éléments nécessaires à l'établissement des déclarations fiscales : **25 €**

❖ LOCATION accessoire au MANDAT SQUARE BOX GESTION LOCATIVE et au MANDAT DE GESTION CLASSIQUE :

- Facturation à parts égales entre propriétaire et locataire : **8,50 %** d'un montant de loyer annuel hors charge :
 - 15 % pour les visites *
 - 15 % pour la constitution du dossier locataire *
 - 43 % pour la rédaction du bail *
 - 27 % pour l'établissement de l'état des lieux *

*pour les locations soumises à la loi du 06 juillet 1989, le montant TTC imputé au locataire ne peut pas excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par voie réglementaire. Le plafond portant sur les prestations de visite, de constitution de dossier locataire et de rédaction de bail est égal 8 € par m² de surface habitable en dehors des zones tendues et très tendues. Le plafond portant sur l'état des lieux est égal à 3 € par m² de surface habitable.

- Honoraires d'entremise et de négociation dans le cadre d'un mandat **SQUARE BOX GESTION LOCATIVE** à la charge du bailleur : **inclus**
- Honoraires d'entremise et de négociation dans le cadre d'un mandat **DE GESTION CLASSIQUE** à la charge du bailleur : **80 €**

❖ VACATION :

- Taux horaire pour toute autre prestation non prévue au mandat : **100 €**

Applicable au 01/01/2023